

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Création d'une fresque monumentale dans le centre ancien - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016 - Réaffectation de subvention (structurants 2014)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Salon-de-Provence, à titre exceptionnel, une subvention totale de 9.500 €, sur une dépense subventionnable globale de 38.000 € HT, pour la création d'une fresque monumentale dans le centre ancien,
- d'approuver la réaffectation de la subvention « travaux structurants 2014 » accordée en 2015 à la commune, telle que présentée en annexe 2, soit 432.000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Salon-de-Provence, les conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-26005A prévue au chapitre 204 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée